

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ RELATIF À LA MARCHÉ DES BALAYEUSES DU 10 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre des Opérations de balayage relatives à l'appel à la propreté de la ville d'Abidjan suite à la crise post-électorale en 2011, l'on a assisté à des initiatives spontanées et bénévoles d'ONG et d'associations de femmes, en vue du rétablissement de la vie sociale en Côte d'Ivoire.

Des centaines de femmes ont entrepris de balayer les rues du District d'Abidjan, apportant ainsi leur contribution citoyenne à la fin de la crise et à la reprise du travail.

Le bénévolat de ces braves femmes, alors salué par tous, a finalement fait l'objet de revendications en vue du paiement par le gouvernement, de ces opérations citoyennes de balayage.

Aussi, le Chef de l'Etat a-t-il instruit le Ministre de la Salubrité Urbaine et le Ministère de l'Economie et des Finances à l'effet de procéder au règlement des factures émises par les associations et ONG ayant participé aux activités de balayage.

Le gouvernement, à travers l'ex Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR), a procédé au recensement de ces balayeuses. La liste de ces organisations, ainsi que les copies des pièces d'identité de chacune des balayeuses identifiées ont été transmises aux services du trésor public en octobre 2011.

Les opérations de paiement des femmes balayeuses ont débuté dans le courant du mois d'octobre 2011 pour s'achever à la fin de l'année 2011.

Pour rappel, l'identification de ces balayeuses fut largement relayée dans la presse à travers des communiqués. Les opérations de recensement ont pris fin depuis 2011.

Il est donc surprenant que huit (8) ans après, de nouvelles réclamations surgissent.

En tout état de cause, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité en liaison avec l'Anaged, à deux reprises, a reçu l'Association Femmes Côte d'Ivoire et sa présidente, Madame FADIGA Sira Koné pour en savoir davantage. Nous restons toujours en attente des pièces justificatives quant à leur participation effective aux initiatives citoyennes de 2011, en vue de la validation de leur liste. Toute chose qui permettra de donner une suite à leurs revendications.

Il importe de rappeler que, l'Ex ANASUR n'avait pas pour mission les opérations de balayage qui étaient du ressort des mairies.

Enfin, les balayeuses ayant presté lors des jeux de la francophonie en juillet 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire), devraient s'adresser au Ministère dédié à ces jeux.